



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Points 2 et 8 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Contribution du respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales à la réalisation des buts et à l'application des principes de la Charte des Nations Unies

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 44/23 sur la contribution du respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales à la réalisation des buts et à l'application des principes de la Charte des Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport sur la contribution du respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables et qui se renforcent mutuellement, à la réalisation des buts et à l'application des principes de la Charte, en fondant ce rapport sur les bonnes pratiques et les difficultés recensées et sur les enseignements tirés de l'expérience, et de lui soumettre le rapport à sa quarante-huitième session ;

2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'est pas en mesure de soumettre ce rapport à la quarante-huitième session, dans le délai prescrit. Il a l'intention de soumettre le rapport au Conseil à sa quarante-neuvième session.

